



MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

## DECISION RECTIFICATIVE

Le Maire de Lavaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu sa décision prise en vertu d'une délégation du conseil municipal en date du 20 mai 2022, visée par la préfecture en date du 07 juin 2022, relative à la demande de subvention auprès de l'Etat, par la DRAC ; auprès du Conseil départemental du Tarn pour le projet d'aménagement du Musée du Pays de Cocagne ;

Considérant que le projet global d'aménagement du Musée du Pays de Cocagne est inscrit dans le contrat « bourg-centre » signé entre la Ville, le Conseil Régional, la Communauté de Communes Tarn Aogût et le PETR du Pays de Cocagne ;

Considérant qu'il convient désormais, dans le cadre de la mise en oeuvre des réserves externalisées du musée municipal au sein d'un bâtiment neuf réalisé à cet effet, d'acquiescer le mobilier spécifique nécessaire ;

Considérant aussi la nécessité de rectifier le plan de financement prévisionnel de cette opération, indiqué à l'article 1.

### DECIDE

#### ARTICLE 1 :

Le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération, serait le suivant :

• Etat (Drac)	40%	83 071,36€
• Conseil Départemental du Tarn	2,41%	5 000€
• Autofinancement Commune de Lavaur	57,59%	119 607,04€
<b>Montant total H.T estimé de l'opération</b>	<b>100%</b>	<b>207 678,40€</b>

Envoyé en préfecture le 09/09/2022  
Reçu en préfecture le 09/09/2022  
Affiché le - 9 SEP. 2022  
ID : 081-218101400-20220831-1624\_DDRECMUSEE-AU



MAIRIE de LAVAU

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

**ARTICLE 2 :**

**IL SERA DÉPOSÉ UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION** au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC d'Occitanie et du Conseil Départemental du Tarn, pour l'acquisition du mobilier des réserves du musée.

Fait à LAVAU, le 31/08/2022

Le Maire  
Bernard CARAYON

